

Objet : Vacances des membres du personnel – Pâques 2010

Réseaux: Réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : En vigueur à partir du 23 NOVEMBRE 2009

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française et par la Communauté germanophone ;
- Aux conseillers – directeurs des centres psycho-médico-sociaux ;
- Au conseiller – directeur du centre psycho – médico – social organisé par la Communauté germanophone ;
- Aux médiateurs scolaires ;
- Aux délégués sociaux.

<u>Circulaire</u>		
<u>Emetteur</u>	Administration générale des Personnels de l'Enseignement – Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales.	
<u>Destinataire</u>	Etablissements d'enseignement organisé par la Communauté française.	
<u>Contact</u>	M. DELSINNE → 02/413.39.47 (Directeur).	
<u>Document à renvoyer</u>		
<u>Date limite d'envoi</u>	23 NOVEMBRE 2009	
<u>Objet</u>	Vacances des membres du personnel – Pâques 2010	

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 10

Mots clés :

- annexe :

23 -11- 2009

1080 BRUXELLES, le

ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT

Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales

* Aux chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française et par la Communauté germanophone.

Boulevard Léopold II, 44, 2^{ème} étage, bureau 2 E 237
1080 BRUXELLES

* Aux conseillers-directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française et au conseiller-directeur du centre psycho-médico-social organisé par la Communauté germanophone.

Tél. : 02/413.39.47 – 02/413.38.79.

* Aux médiateurs scolaires.

Fax : 02/413.34.67

* Aux délégués sociaux.

Votre correspondant : André DELSINNE

Nos réf. : AGPE/AD/Serv. Rel. Soc./1/V.P. 2010.

OBJET : Vacances des membres du personnel – Pâques 2010.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service social du Ministère de la Communauté française pour l'enseignement et les centres P.M.S. de la Communauté française, organisera, **durant la période de Pâques 2010 (la brochure des vacances d'été 2010 devant être diffusée ultérieurement)**, des vacances familiales au littoral belge (lieu de résidence : COXYDE).

Le séjour se répartit sur la période des vacances de Pâques 2010 (du vendredi 2 avril 2010 – à 15 h. - au vendredi 9 avril 2010 - à 10 h. – et du vendredi 9 avril 2010 – à 15 h. – au vendredi 16 avril 2010 – à 10 h.), celui-ci étant pris en considération à concurrence d'une semaine minimum et de deux semaines maximum.

1) Quelles sont les modalités de réservation qui ont été retenues ?

Le formulaire de réservation ci-joint, dûment complété et signé, est à adresser, dès à présent, au Ministère de la Communauté française – Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 2^E237) – 1080 BRUXELLES et doit parvenir à ce service, au plus tard, pour le vendredi 19 mars 2010. Ce document devra être accompagné du document SS1 (voir exemplaire en annexe), en y

joignant les revenus nets cumulés du ménage, via la communication des souches de traitement du requérant et de son conjoint (ou cohabitant), avec, pour mois de référence, le mois de juin ou de septembre 2009 ou tout autre document pouvant en tenir lieu, ainsi qu'une composition de ménage, ceci, pour pouvoir bénéficier de l'intervention ultérieure du Service social.

Les appartements – ceux qui ont été choisis sont soignés et correctement équipés - seront attribués au mieux des intérêts des membres du personnel.

A ce sujet, il est précisé que dans le cadre de cette activité de vacances familiales, il sera tenu compte des revenus professionnels cumulés du ménage, du nombre d'enfants à charge ainsi que de l'ordre d'arrivée des demandes (la date de la poste faisant foi).

J'attire plus particulièrement l'attention sur le fait qu'un acompte est à verser consécutivement à une réservation et que celle-ci ne sera confirmée qu'après réception par le Service social du document joint en annexe 1 au présent document et vérification de ce que l'acompte a été effectivement versé, le document joint en annexe 2 précisant les modalités de paiement du solde.

2) Quelles sont les modalités d'intervention du Service social ?

1°) Les interventions s'entendent sur le coût du séjour, tel que renseigné dans le présent document. **Les frais de souscription d'une police d'annulation de séjour, la garantie** couvrant les frais en matière de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, de loyer des compteurs et de relevé de ceux-ci ainsi que **le coût de nettoyage de l'appartement sont en effet acquittés par le Service social**. Il y a tout de même lieu de faire remarquer que tout dépassement de ce qui est prévu au niveau de la consommation d'eau, de gaz, d'électricité ou de chauffage sera facturé par Immo La Terrasse et déduit de la caution, ceci hors intervention du Service social.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que toute annulation d'un séjour doit faire l'objet, de la part de(s) la personne(s) inscrite(s), d'un écrit assorti de toute pièce probante (certificat de maladie, d'accident, extrait d'acte de décès, ...), documents qui sont à transmettre au Service social.

2°) L'intervention est calculée en fonction des revenus nets cumulés (**les allocations familiales ne sont plus prises en compte**) du ménage.

Les barèmes suivants sont appliqués :

Revenus nets jusqu'à **14.873,70 euros** : **60 %** d'intervention la 1^{ère} semaine et **40 %** la seconde semaine + un abattement de **24,80 euros** par enfant à charge par semaine ;

Revenus nets compris entre **14.898,40** et **19.831,50 euros** : **40 %** d'intervention la 1^{ère} semaine et **25 %** la seconde semaine + le même abattement que celui prévu plus haut ;

Revenus nets compris entre **19.856,30** et **24.789,40 euros** : **20 %** d'intervention la 1^{ère}

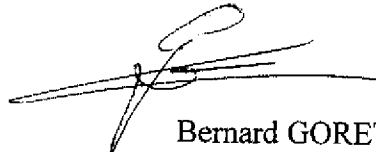
semaine et 10 % la seconde
semaine + le même abat-
tement que celui prévu plus
haut ;

Revenus nets compris entre **24.814,20** et **37.184,10 euros** : 10 % d'intervention la 1ère
semaine et 5 % la seconde
semaine + le même abat-
tement que celui prévu plus
haut ;

Revenus nets supérieurs à **37.184,10 euros** : NIHIL, mais le même abattement que
celui prévu plus haut.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le contenu de la présente à la connaissance
de tous les membres du personnel de l'institution relevant de votre autorité ou dont vous êtes
le (la) délégué(e) social(e).

Le Directeur général,



Bernard GORET

P.S. : cette circulaire peut être consultée sur le site RESTODE :
<http://www.restode.cfwb.be/index2.asp>

PROGRAMME DES VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL
PAQUES 2010 – *Littoral belge*

Appartements COXYDE	Du 2/4 au 9/4/2010	Du 9/4 au 16/4/2010	Description
<p>ATLANTIC, 05.02 (A26) Zeedijk, 226 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec tapis Nombre de personnes : 6 Etage : 5 Vue sur mer Balcon Living avec tapis plein</p>	<p>450 euros</p>	<p>450 euros</p>	<p>1 lit 2 pers. 1 lit superposé 2 pers. 1 divan-lit 2 pers. four dans la cuisine machine à laver frigo – compart. congél. plaques électriques baignoire télévision - distribution chauffage central au fuel micro-ondes couvertures, couettes ascenseur local à vélos petits animaux domestiques admis</p>
<p>LA SIRENE, 501 Zeedijk, 329 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec du parquet Nombre de personnes : 5 Etage : 5 Vue sur mer Terrasse Living avec carrelage</p>	<p>500 euros</p>	<p>PAS DE LOCATION DURANT CETTE PERIODE</p>	<p>1 lit simple 2 lits simples 1 lit superposé 2 pers. four dans la cuisine lave-vaisselle douche compartiment congélateur baignoire chauffage électrique télévision - distribution ascenseur garage micro-ondes couettes non fumeurs pas d'animaux</p>
<p>VALPARAISO, 2/1 – Zeedijk, 388 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec carrelage Nombre de personnes : 6 Etage : 2 Vue sur mer Living avec carrelage</p>	<p>450 euros</p>	<p>PAS DE LOCATION DURANT CETTE PERIODE</p>	<p>1 lit 2 pers. 2 lits simples 1 divan-lit 2 pers. place pour lit enfant four dans la cuisine frigo compartiment congélateur lave-vaisselle baignoire plaques électriques chauffage central au gaz télévision – distribution micro-ondes ascenseur petits animaux domestiques admis couvertures, couettes local à vélos</p>

Appartements COXYDE	Du 2/4 au 9/4/2010	Du 9/4 au 16/4/2010	Description
<p>LA SIRENE, 501 Zeedijk, 329 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec du parquet Nombre de personnes : 5 Etage : 5 Vue sur mer Terrasse Living avec carrelage</p>	<p>PAS DE LOCATION DURANT CETTE PERIODE</p>	<p>500 euros</p>	<p>1 lit simple 2 lits simples 1 lit superposé 2 pers. four dans la cuisine lave-vaisselle douche compartiment congélateur baignoire chauffage électrique télévision – distribution ascenseur garage micro-ondes couettes non fumeurs pas d'animaux</p>
<p>VALPARAISO 6/2 Zeedijk, 388 - 389 8670 KOKSIJDE Situation : Digue de mer Type : 2 chambres avec carrelage Nombre de personnes : 4 Etage : 6 Vue sur mer Living avec carrelage Balcon</p>	<p>PAS DE LOCATION DURANT CETTE PERIODE</p>	<p>440 euros</p>	<p>1 lit 2 pers. 2 lits superposés 4 pers. place pour lit enfants fourneau à gaz frigo compartiment congélateur lave-vaisselle douche baignoire chauffage central au gaz micro-ondes télévision - distribution ascenseur couettes local à vélos pas d'animaux</p>

MINISTRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Service général de Coordination, de Conception et des
Relations sociales.

Service social

S.S.1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir par toute personne sollicitant l'intervention du Service social (à l'exception de l'allocation jeunes mères)

I - REQUERANT	
NOM et PRENOMS :	
ETAT CIVIL :	
FONCTION : N°matricule :	
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE : Rue.....N°.....Bte..... Code postal.....Localité.....N°tél :	
N° de CCP ou N° de compte bancaire : Nom, prénoms.....N°.....	
LIBELLE EXACT	Localité.....
REVENU MENSUEL NET :	euros
DESIGNATION DU SERVICE QUI PAIE LE TRAITEMENT (mettre une croix dans la case correspondante)	
- Service de fixation et liquidation des traitements du Département <input type="checkbox"/>	
- Comptable de l'établissement <input type="checkbox"/>	
- Caisse de l'établissement autonome <input type="checkbox"/>	
- Administration des Pensions <input type="checkbox"/>	
REVENU MENSUEL NET, provenant d'un cumul : euros	
DENOMINATION et ADRESSE COMPLETE DE L'INSTITUTION OU CE CUMUL S'EXERCE :	
MUTUALITE A LAQUELLE LE (LA) REQUERANT(E) EST AFFILIE(E) :	
Nom.....	
Adresse.....	
N° d'affiliation.....	

II - CONJOINT(E) OU COHABITANT(E)	
NOM et PRENOM :	
PROFESSION :	
NOM et ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :	
REVENU MENSUEL NET :	euros
MUTUALITE A LAQUELLE LE(LA) CONJOINT(E) EST AFFILIE(E) :	
Nom.....	
Adresse.....	
N° d'affiliation.....	

III - COMPOSITION DU MENAGE

1. Requéran(t)e, conjoint(e) ou cohabitant(e), enfants à charge et autres personnes à charge n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu.

	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE
Requéran(t)e				
Conjoint(e) ou cohabitant(e)				
Enfant(s) à charge				
Autres personnes à charge (n'exerçant aucune profession ou ne bénéficiant d'aucun revenu)				

2. Enfants ou autres personnes qui ne sont pas à la charge du (de la) réquéran(t)e et vivant sous le même toit.

NOM	PRENOMS	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète
A....., le

(Signature)

IV - REMARQUES IMPORTANTES

A toute demande d'intervention, il y a lieu de joindre :

- 1° une copie d'extrait de compte où figure clairement le numéro de compte.
- 2° une attestation délivrée par l'employeur du (de la) conjoint(e) ou du (de la) cohabitant(e) mentionnant le traitement mensuel net au moment de la demande. Lorsque le (la) conjoint(e) ou le (la) cohabitant(e) occupe une situation lucrative indépendante, la demande d'intervention doit être appuyée d'une copie de l'avertissement - extrait de rôle mentionnant le montant des revenus imposables de l'année précédente.
- 3° une attestation délivrée par la société de secours mutuel (mutualité ou autre organisme similaire) mentionnant son intervention dans les différents frais (clinique, hôpital, médecin, pharmacien, etc....)
Uniquement dans le cas d'une demande de remboursement de frais médicaux et assimilés.
- 4° une composition de ménage délivrée par l'Administration communale du lieu de résidence du (de la) réquéran(t)e.

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL - PAQUES 2010

Période du vendredi 2 avril 2010 – à 15 h. – au vendredi 9 avril 2010 – 10 h. ;

Période du vendredi 9 avril 2010 – à 15 h. – au vendredi 16 avril 2010 - 10 h.

FORMULAIRE DE RESERVATION.

NOM ET PRENOM DU(DE LA) REQUERANT(E) :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE : Rue n° bte
Code postal Localité
N°(s) de téléphone ou(et) de GSM :

FONCTION : (1)

ETABLISSEMENT :

PROFESSION DU CONJOINT : (2)

REVENUS NETS CUMULES DU MENAGE (NON COMPRIS LES ALLOCATIONS FAMILIALES) :

.....

APPARTEMENT CHOISI :

(Ordre de préférence) 1) 2) 3)
(par semaine ou par
quinzaine)

PERIODE(S) CHOISIE(S) :

(Ordre de préférence) 1) 2) 3)
(par semaine ou par
quinzaine)

MEMBRE(S) DE LA FAMILLE ACCOMPAGNANT LE (LA) REQUERANT(E) :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DEGRE DE PARENTE
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			

Date :
Signature :

(1) Situation administrative (définitif, stagiaire, temporaire prioritaire, temporaire, contractuel, ...).

(2) Idem (le cas échéant).

ANNEXE 1

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAQUES 2010

Je soussigné(e)

suite à la réservation d'un séjour à

pour la période suivante :

m'engage à verser un acompte de 100 euros dès réservation, au compte n° **001-5054755-64** de l'Association pour la promotion du Service social des personnels enseignant et assimilés du Ministère de la Communauté française – c/o Mme A.M. GALASSO – 44, Boulevard Léopold II à 1080 BRUXELLES.

A la rubrique « communication » du bulletin de virement, vous voudrez bien indiquer la mention suivante, **ce qui doit figurer entre parenthèses étant le nom de famille que vous avez inscrit ci-avant, lors de la réservation** :

* Acompte vacances familiales Pâques 2010 Réf. : 2010/(Nom de famille)

Fait à

Date

Signature

Ce formulaire est à renvoyer, **par retour du courrier (1)** au Ministère de la Communauté française – Administration générale des Personnels - Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 2E 240) – 1080 BRUXELLES ou au n° de télécopie suivant : 02/413.34.67.

(1) : Votre réservation vous sera confirmée dès réception du présent document et vérification de ce que l'acompte a été effectivement versé.

ANNEXE 2

VACANCES DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAQUES 2010

Je soussigné(e)

suite à la réservation d'un séjour à

pour la période suivante :

le montant total à acquitter étant de

et ayant versé un acompte de 100 euros dès réservation,

m'engage à payer le solde de au compte n° **001-5054755-64** de l'Association pour la promotion du Service social des personnels enseignant et assimilés du Ministère de la Communauté française – c/o Mme A.M. GALASSO – 44, Boulevard Léopold II, à 1080 BRUXELLES et ce, dans les huit jours qui suivent la réception du présent document.

A la rubrique « communication » du bulletin de virement, vous voudrez bien indiquer la mention suivante, **ce qui doit figurer entre parenthèses étant le nom de famille que vous avez inscrit ci-avant, lors de la réservation** :

* Solde vacances familiales Pâques 2010 Réf. : 2010/(Nom de famille)

Fait à

Date

Signature

Ce formulaire est à renvoyer, **par retour du courrier (1)** au Ministère de la Communauté française – Administration générale des Personnels – Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales – Bld Léopold II, 44 (bureau 2^E 240) – 1080 BRUXELLES ou au n° de télécopie suivant : 02/413.34.67.

(1) : Les renseignements quant à votre séjour vous seront transmis dès réception du présent document et vérification de ce que le solde a été effectivement versé.